

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2011

L'an deux mil onze, le dix-sept juin à dix-sept heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de LOOS s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel RONDELAERE, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée le 1er juin 2011 et dont une copie a été affichée à la porte de la Mairie.

A l'unanimité, dont votes émis par procuration : 3

le Conseil désigne en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame FOROBERT.

Le secrétaire procède à l'appel. Le nombre de membres composant le Conseil est de 33, dont 33 en exercice et 29 présents à l'ouverture de cette séance :

Présents (29):

M. Daniel RONDELAERE, Maire

M. François VERDONCK, M. Guy CASSAR, M. Georges GUILLEM, Mme Jeanne-Marie VUYLSTEKE, Mme Alice GAUTHIEZ, M. Jean COPPIN, M. André AVINEE, Mme Élisabeth MASQUELIER, adjoints délégués
Mme Michelle GILBERT, Mme Annie TOP, M. Jean-Pierre BAES, Mme Paulette LIARD, Mme Anne-Marie FOROBERT, M. Christian BONNY, M. Didier BRULOIS, Mme Marie-Christine DEMAESSCHAELCK, M. Jean-Claude PLANQUE, Mme Sandrine ROUSSEL, M. Gérard DUBREUIL, M. Mohamed KIDARI Mme Patricia VAN AELST, M. Jean-Pierre WATTEBLED, M. Jacques BOURREZ, Mme Sandrine BONNEFOY, Mme Anne VOITURIEZ, Mme Patricia DESCAMPS, M. Henri DESAVOYE, M. Jean-Luc MUNRO, conseillers municipaux

Excusés ayant donné pouvoir de les représenter (3):

Mme Michèle SAUNOIS (a donné pouvoir à Mme GILBERT)

Mme Béatrice LORIDAN (a donné pouvoir à Mme MASQUELIER)

M. Éric BONNEFOY (a donné pouvoir à Mme BONNEFOY)

Absent (1) :

M. Mohamed MANSOUR

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint. Le conseil peut valablement délibérer.

LECTURE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente du Conseil Municipal qui s'est tenue le 26 mai 2011, et le propose au vote.

Adopté par

30 voix pour : groupes « liste citoyenne et démocrate de gauche : une nouvelle ambition pour Loos », « Républicains Loossois de progrès » et « Loos ouverte et solidaire »

3 voix contre : groupe « Ensemble à Loos, tout devient possible »

DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

Les membres du conseil municipal sont invités à faire part de leurs observations sur les décisions suivantes, prises depuis la précédente séance du Conseil Municipal :

Date	Objet
24/05/2011	Marché de travaux pour la réhabilitation de l'aile ouest de l'école Charles Perrault
31/05/2011	Délégation à Monsieur Mansour pour les mariages du 11 juin 2011
01/06/2011	Marché de travaux : couverture et étanchéité
03/06/2011	Composition de la CCAPH
07/06/2011	Marché de prestations de services : organisation des classes de découverte
08/06/2011	Marché de prestations de services : télécommunications

Les conseillers municipaux procèdent ensuite à la désignation des suppléants des délégués pour les élections sénatoriales du 25 septembre 2011, unique sujet inscrit à l'ordre du jour.

Monsieur le maire énonce qu'aux termes du décret n°2011-530 du 17 mai 2011 *portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs*, ceux-ci sont convoqués le dimanche 25 septembre 2011 afin de procéder au renouvellement des mandats des sénateurs, notamment dans le département du Nord.

Pour ces élections, le Collège électoral est composé de grands électeurs, notamment les Conseillers municipaux, dont les 33 membres sont délégués de droit.

Par ailleurs, Monsieur le Maire, déjà grand électeur en sa qualité de Conseiller Général, a désigné un remplaçant, Monsieur Jules Charneux, dont les coordonnées ont été communiquées à Monsieur le Préfet du Nord.

L'annexe 3 de l'arrêté préfectoral du 27 mai 2011 *fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués, de délégués supplémentaires et de suppléants à désigner ou à élire pour les élections sénatoriales du 25 septembre 2011* précise que le conseil municipal de Loos, comptant 33 délégués de droit, doit en outre procéder à l'élection de 9 suppléants.

Monsieur le Préfet demande en effet de prévoir des suppléants, dans l'hypothèse où, le jour du scrutin, l'un ou plusieurs d'entre eux serai(en)t dans l'impossibilité d'y participer.

Le mode de scrutin est le scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Monsieur le Maire, président du bureau électoral, procède tout d'abord à sa composition :

Ainsi, conformément à la réglementation, sont désignés membres du bureau électoral : les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés (présents à l'ouverture du scrutin), soit Mme Jeanne-Marie VUYLSTEKE et M. Georges GUILLEM, et les deux membres présents les plus jeunes, soit M. Mohamed KIDARI et Mme Sandrine ROUSSEL.

Monsieur le Maire désigne comme scrutateurs Mme Bonnefoy, Mme Descamps et M. Munro.

Le scrutin est ouvert par le président du bureau à 17 heures

L'élection se fait sans débat, au scrutin secret.

Trois listes ont été présentées préalablement à l'ouverture du scrutin :

- Liste d'union du groupe majoritaire et Europe Écologie les Verts (EELV)
- Liste « Ensemble à Loos, tout devient possible »
- Liste « Républicains Loossois de Progrès et d'Avenir »

Puis, le président du bureau électoral déclare la clôture du scrutin et les votes sont dépouillés par les membres du bureau, en présence des conseillers municipaux.

Après avoir procédé au recensement des bulletins et au dépouillement, le bureau électoral proclame les résultats suivants :

Nombre de bulletins présents dans l'urne : 32
Nombre de bulletins blancs : 0
Nombre de suffrages exprimés : 32

dont, pour chaque liste:

- Liste d'union du groupe majoritaire et Europe Écologie les Verts : 26 voix
- Liste « Ensemble à Loos, tout devient possible » : 3 voix
- Liste « Républicains Loossois de Progrès et d'Avenir » : 3 voix

Ainsi, le bureau proclame, selon le nombre décroissant de suffrages obtenus par chaque liste, que les 9 postes de suppléants sont attribués de la sorte, dès la répartition en fonction du quotient électoral :

- la liste d'union du groupe majoritaire et Europe Écologie les Verts obtient 8 sièges de suppléants
- Deux listes ont obtenu le même quotient électoral. Le siège est attribué au candidat le plus âgé.
- la liste « Ensemble à Loos, tout devient possible » obtient 1 siège de suppléant

Enfin, sur question de Monsieur le Maire,

- les membres du groupe « liste citoyenne et démocrate de gauche : une nouvelle ambition pour Loos » souhaitent être rattachés à la « Liste d'union du groupe majoritaire et Europe Écologie les Verts ».
- Les membres du groupe « Ensemble à Loos, tout devient possible » souhaitent être rattachés à la Liste« Ensemble à Loos, tout devient possible »
- Les membres du groupe« Républicains Loossois de progrès» ne souhaitent être rattachés à aucune liste
- Le membre du groupe « Loos ouverte et solidaire » souhaite être rattaché à la liste d'union du groupe majoritaire et Europe Écologie les Verts

QUESTIONS ORALES

Aucune question orale n'est posée

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune question supplémentaire n'étant posée, Monsieur le Maire lève la séance à 17h30.

Le secrétaire de séance,

Anne-Marie FOROBERT

Le Maire,

Daniel RONDELAERE